

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 001-200070118-20230627-DEL_23_06_27_18-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 3

Absents : 9

Étaient absents : M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

N°2023/06/27/18 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 et la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 attribuant des délégations au président ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2023/32 – Convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel

Considérant la demande d'accueil en stage d'observation au sein de la France Services par une personne en reconversion professionnelle qui est accompagnée par Cap Emploi,

Vu la proposition de convention de Cap Emploi correspondant au cerfa 13912*02,

Vu l'avis favorable de M. Denis SAUJOT en date du 23 mai 2023,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec l'association Cap Emploi pour permettre l'accueil d'une personne en reconversion professionnelle qui souhaite confirmer son projet professionnel.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du lundi 5 juin au vendredi 9 juin 2023 au sein des bureaux de France services à Montmerle-sur-Saône et n'est soumise à aucune gratification.

N°2023/33 – Campagne de mesures physico-chimiques H2S-Bilans 24h sur le réseau d'assainissement de la commune de St Didier sur Chalaronne

Vu l'offre remise par l'entreprise Prestations de Mesures Hydrauliques (PMH),

Vu la validation en date du 23 mai par M. Thierry MICHAL, Vice-Président en charge de la commission assainissement,

Vu les crédits inscrits à l'opération 48 du budget assainissement collectif pour réaliser cette prestation prévue à la fiche action 10 du schéma directeur d'assainissement approuvé le 28 septembre 2021,

Article 1^{er} :

Un marché est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise Prestations de Mesures Hydrauliques (PMH) – 59 rue de Bressolles – 01120 DAGNEUX, pour des prestations de mesures physico-chimiques H2S et bilans 24h sur le réseau d'assainissement de la commune de St Didier sur Chalaronne.

Article 2 :

Le montant du devis correspondant à la campagne de mesures s'élève à 5 979 € HT (soit 7 174,80 € TTC).

N°2023/34 – Validation de la convention avec le SIEA pour le passage de canalisation pour la distribution d'électricité et l'installation d'un coffret sur l'Extension du Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne

Vu la convention pour le passage d'une canalisation souterraine électrique sur une longueur totale de 161 mètres sur les parcelles cadastrées ZV 206, ZV 208, ZV 210, ZV 246, ZV 204, ZV 184, ZV 185 ainsi que l'installation d'un coffret sur la parcelle cadastrée ZV 246 de dimensions 0.5 x 1.3 x 0.4 m, proposée par le SIEA,

Vu l'avis favorable du Vice-Président délégué à l'Economie et à la Voirie,

Article 1^{er} :

La convention pour le déploiement d'une canalisation et la pose d'un coffret pour la distribution d'électricité, entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le SIEA définissant les conditions partenariales et techniques du tracé sur les parcelles situées sur le Parc Actival et sur son Extension à Saint-Didier sur Chalaronne, est validée.

N°2023/35 – Signature d'un contrat de prestation pour la réalisation d'une étude de diagnostic / préconisations relatif à l'état de la signalétique et du balisage des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR au nord du territoire

Considérant le besoin de remise en état de la signalétique et du balisage des chemins de randonnée du nord du territoire inscrits au PDIPR,

Vu la proposition technique et financière transmise par le comité départemental de randonnée pédestre de l'Ain,

Vu la validation de cette proposition par la commission Tourisme en date du 3 avril 2023,

Vu la délibération 2023/04/25/13 du 25 avril 2023 approuvant le plan financier de l'opération et la demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain,

Vu le courrier du Conseil départemental de l'Ain en date du 22 mai 2023 autorisant la réalisation de l'opération,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer un contrat de prestation de service avec le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Ain – 34 rue du général Delestraint – 01000 Bourg En Bresse, établi pour la réalisation d'une étude de diagnostic / préconisations relative à l'état de la signalétique et du balisage des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR au nord du territoire.

Article 2 :

Le montant du contrat s'élève à 6 265 € (TVA non applicable - conformément aux dispositions de l'article 293 du Code général des Impôts).

N°2023/36 – Relamping LED Visiosport à Montceaux

Vu les consultations réalisées auprès de 2 entreprises,

Vu la validation en date du 25 mai 2023 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise I.D.E.M SERVICES.

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise I.D.E.M SERVICES, 125, Chemin du Cimetière 01090 MONTCEAUX, pour des travaux de relamping LED de 3 salles situées à Visiosport : salle de danse, salle du DOJO et salle du conseil.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à 6 787,81 € HT (soit 8 145,37 € TTC).

N°2023/37 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre payant du gymnase intercommunal à THOISSEY avec l'entreprise Charles River Laboratories sise à ROMANS

Vu la délibération n°2023/04/25/01 relative à la modification des règlements intérieurs des équipements sportifs communautaires et fixation d'un tarif de mise à disposition occasionnelle à des entreprises ou organisations à but lucratif ainsi qu'à des associations extérieures au territoire,

Vu la demande de l'entreprise Charles River Laboratories d'utiliser le gymnase intercommunal à Thoissey le vendredi 30 juin 2023 de 14h00 à 17h00,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 13 avril 2023,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre payant du gymnase intercommunal à THOISSEY avec l'entreprise Charles River Laboratories sise 2109 route de Châtillon 01400 ROMANS.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal à THOISSEY le vendredi 30 juin 2023 de 14h00 à 17h00.

N°2023/38 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre payant du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'entreprise VITAFORM'EVASION sise à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Vu la délibération n°2023/04/25/01 relative à la modification des règlements intérieurs des équipements sportifs communautaires et fixation d'un tarif de mise à disposition occasionnelle à des entreprises ou organisations à but lucratif ainsi qu'à des associations extérieures au territoire,

Vu la demande de l'entreprise VITAFORM'EVASION d'utiliser le gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne le samedi 1^{er} juillet 2023 de 08h00 à 22h00,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 15 mars 2023,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre payant du gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec l'entreprise VITAFORM'EVASION sise 535 rue Berlioz 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne le samedi 1^{er} juillet 2023 de 8h00 à 22h00.

N°2023/39 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre payant de l'Espace d'Initiation Athlétique à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'entreprise VITAFORM'EVASION sise à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Vu la délibération n°2023/04/25/01 relative à la modification des règlements intérieurs des équipements sportifs communautaires et fixation d'un tarif de mise à disposition occasionnelle à des entreprises ou organisations à but lucratif ainsi qu'à des associations extérieures au territoire,

Vu la demande de l'entreprise VITAFORM'EVASION d'utiliser l'Espace d'Initiation Athlétique à Saint-Didier-sur-Chalaronne le samedi 1^{er} juillet 2023 de 17h00 à 20h00,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 15 mars 2023,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre payant de l'Espace d'Initiation Athlétique à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec l'entreprise VITAFORM'EVASION sise 535 rue Berlioz à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation de l'Espace d'Initiation Athlétique à Saint-Didier-sur-Chalaronne le samedi 1^{er} juillet 2023 de 17h00 à 20h00.

N°2023/40 – Convention de stage inter-collectivités avec la Commune de Montmerle s/S

Considérant la demande de la commune de Montmerle sur Saône d'organiser un stage pratique validant la formation BAFA de l'un de ses agents au sein de l'Accueil de Loisirs Visiomômes – Parc Visiosport 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX, Considérant la volonté de la Communauté de Communes Val de Saône Centre de participer à cette politique de formation, Vu la proposition de convention de la commune de Montmerle s/S,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage inter-collectivités pour l'accueil d'une stagiaire en cours de formation BAFA avec la commune de Montmerle sur Saône au sein de de l'Accueil de Loisirs Visiomômes à Montceaux.

Article 2 :

La période de formation se déroulera du 10 juillet 2023 au 21 juillet 2023, outre les réunions de préparation les samedis 10 juin 2023, 17 juin 2023 et 24 juin 2023. Au cours du stage de formation, la situation administrative de la stagiaire continuera à être gérée par la commune de Montmerle sur Saône, qui versera notamment la rémunération correspondant à son grade d'origine et son régime indemnitaire.

N°2023/41 – Validation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'une canalisation souterraine pour la distribution d'électricité et ses accessoires techniques sur le parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône

Vu la délibération n°2019/07/16/14 du 16 juillet 2019, confirmant la création du lotissement du parc d'entreprises Visionis 5 situé lieu-dit le Peleux sur la commune de Montmerle sur Saône,

Vu la convention de servitudes pour le passage d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 20 mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée AB n°941 du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône, proposée par ENEDIS,

Vu l'avis favorable de M. Renaud DUMAY, Vice-Président délégué à l'Economie et à la Voirie,

Article 1^{er} :

La convention de servitudes pour le déploiement d'une canalisation et ses accessoires techniques pour la distribution d'électricité, entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et ENEDIS définissant les conditions partenariales et techniques du tracé sur la parcelle cadastrée AB n°941 (Impasse de l'Industrie) du parc d'activité Visionis 5 à Montmerle sur Saône, est validée.

N°2023/42 – Relamping LED grande salle du Gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vu les consultations réalisées auprès de 2 entreprises,

Vu la validation en date du 12 juin 2023 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise I.D.E.M SERVICES.

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise I.D.E.M SERVICES, 125, Chemin du Cimetière 01090 MONTCEAUX, pour des travaux de relamping LED de la grande salle du gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à 17 603,55 € HT (soit 21 124.26 € TTC).

N°2023/43 – Convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel

Considérant la demande d'accueil en stage pour confirmer un projet professionnel au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison – 14 rue de la Dombes - 01140 Saint-Etienne-sur-Chalaronne,

Vu la proposition de convention de l'Agence Pôle emploi – 527 allée de Fetan - 01600 TREVOUX, correspondant au cerfa 131912*04,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec l'Agence Pôle emploi Trévoux pour permettre l'accueil d'une personne en reconversion professionnelle qui souhaite confirmer son projet professionnel.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du lundi 26 juin au vendredi 07 juillet 2023 au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison à Saint-Etienne-sur-Chalaronne et n'est soumise à aucune gratification.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 27 juin 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX